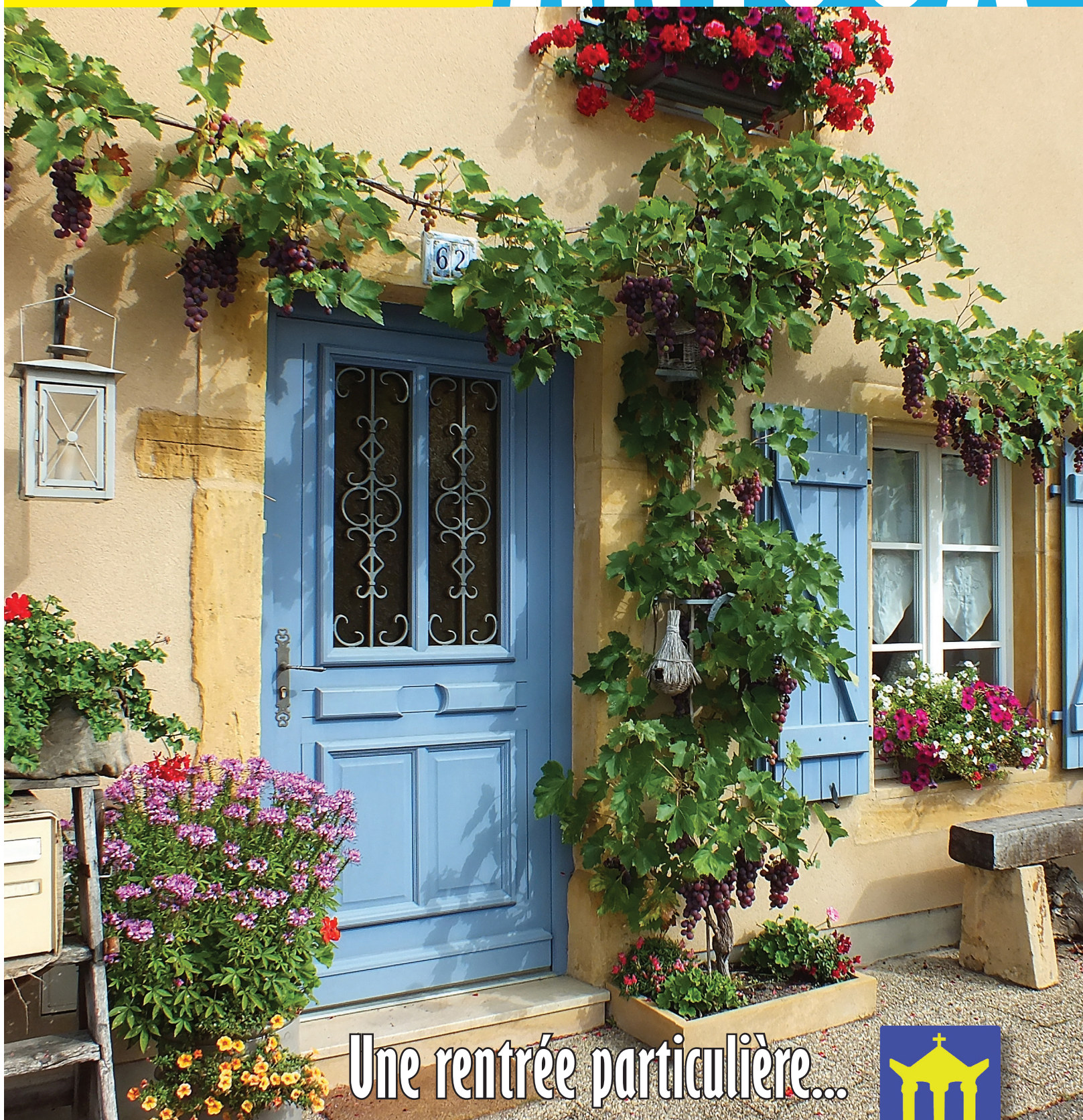


Bienvenue à **VANTOUX**



Une rentrée particulière...



Evénements...



La traditionnelle fête des voisins a été reconduite au Clos du Moulin, impasse des Vignerons au Mi-Mangenot ainsi que dans le centre du village



Trois nouveaux couples de citoyens ont été mis à l'honneur cette année : Les époux GUERIN, BELLEI et CAISEY



Le Sénateur Jean-Louis MASSON ne s'est pas fait prier pour inaugurer la traditionnelle fête du village



Joli succès de la « Journée cochon » avec Vantoux Loisirs : 170 participants à la marche pour se mettre en appétit !

Editorial



Le personnel scolaire de la nouvelle école Les Moulins

Rentrée 2014

De gauche à droite, les 5 enseignantes : Cécile DIEUDONNE, Virginie ANDRE, Corine JAYET, Véronique LAURENT et Emilie SUPIOT.

Le périscolaire est toujours dirigé par Sandrine CHRISMENT, aidée de Martine et Séverine.

2 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), Cécile et Céline, assistent les enseignantes.



Passation de pouvoir à la Lyre Sportive

Claude SEICHEPINE, Président de la Lyre Sportive de Vantoux pendant 10 saisons, a passé le relais à Frédéric BLAISE, son fidèle Vice-Président. Un grand bravo à lui pour cette décennie passée à donner de son temps sans compter et bon vent à son successeur !



Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66
Email : mairie-vantoux@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vantoux.fr

Directeur de la publication : Bertrand BRIGAUDEAU
Mise en page : Thierry ROBINET

Impression : Advisual ImproRepro - Maizières-lès-Metz

L'école les Moulins

Cette école, beaucoup en parlaient, aujourd'hui elle fonctionne !

C'est sous l'égide de Messieurs OBRIOT et BELLEI, anciens Maires de Nouilly et Vantoux, que le projet a vu le jour et a été mené à terme, dans sa quasi-totalité.

Une telle réalisation n'a été possible qu'avec l'aide financière de nos différents partenaires : sans préséance, Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CAF, Madame la Député Marie-Jo ZIMMERMANN et Monsieur le Sénateur Jean-Louis MASSON.

Le choix du nom de l'école a été arrêté au regard de la proximité de deux moulins situés sur chacune des deux communes intéressées. Ce nom traduit de la bonne collaboration qui nous a animés tout au long de cette construction et que nous aurons à cœur de poursuivre pour assurer son bon fonctionnement.

A ce jour, nous accueillons 119 élèves de l'école qui peuvent bénéficier d'un accueil périscolaire et d'une cantine.

Je tiens à remercier tous ceux qui, en donnant de leur temps et de leur personne, ont permis la mise en service de cette école.

C'est avec fierté et beaucoup d'émotion que les équipes municipales procéderont à son inauguration courant octobre.

Françoise JAN

Premier Adjointe
au Maire



2014



Ecole Les Moulins :





C'est parti !



Délibérations

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 juin 2014,
sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

Création poste d'ATSEM : Vu le code des collectivités territoriales, considérant la convention relative à la réalisation et à la gestion d'un groupe scolaire et périscolaire intercommunal signée avec la commune de Nouilly le 16 novembre 2012, qui stipule que les frais en investissement et en fonctionnement, se feront à part égale entre les deux communes, considérant la nécessité d'embaucher à mi-temps deux ATSEM pour les classes de maternelle qui ouvriront en septembre 2014, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide, à l'unanimité d'autoriser la commune de Nouilly à recruter ces deux agents et de signer tous documents concernant leur recrutement.

Demande de subvention complémentaire CAF de la Moselle : Vu le code des collectivités territoriales, vu la convention pour le RPI Nouilly-Vantoux, considérant la nécessité d'achat de mobilier et divers matériaux pour l'aménagement du périscolaire, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide, à l'unanimité d'autoriser la commune de Nouilly, représentée par son Maire, Jean-Louis MICHELOT à solliciter à ce titre, une subvention d'investissement auprès de la CAF de la Moselle

Dissolution du SIVOM VIGY : Vu le code général des collectivités territoriales, vu le découpage des cantons qui sera profondément modifié à compter d'avril 2015, dans ces conditions et compte tenu par ailleurs de la montée en puissance des intercommunalités, le SIVOM de Vigy et Montigny-Nord perd sa raison d'être, pour ces raisons, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la délibération du comité du SIVOM de Vigy et Montigny-Nord en date du 6 mars 2014, tendant à sa dissolution suite au décret de redécoupage des cantons

Gestion du périscolaire : La commune de Vantoux a un partenariat avec la CAF de la Moselle, les communes de Nouilly et de Noisseville, par le biais de la souscription d'un contrat enfance jeunesse pour la gestion du périscolaire jusqu'au 31 décembre 2015. Pour la rentrée de septembre 2014, le RPI Nouilly/Vantoux voudrait confier la gestion du périscolaire de l'école Les Moulins aux PEP 57. Le Maire présente les grandes lignes du projet tel qu'il a été élaboré par les communes du RPI et les PEP57. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le RPI de Nouilly/Vantoux à confier la gestion du périscolaire de l'école Les Moulins de Vantoux aux PEP57 et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce partenariat

Numérotation de la nouvelle école, rue Jean-Julien Barbé : Vu le code général des collectivités territoriales, considérant qu'il y a lieu d'attribuer une numérotation à la nouvelle école de Nouilly-Vantoux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la numérotation suivante : 101 rue Jean-Julien Barbé. M. le Maire est chargé de communiquer cette décision aux services compétents.

Subventions associations de l'année 2014 : Dans le cadre de leurs activités, les associations Lyre Sportive de Vantoux, Vantoux Loisirs et pour la Qualité de Vie ont sollicité auprès de la commune une aide financière. A l'appui de cette demande, chaque association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte une fiche de présentation, les projets pour 2014, les moyens et l'organisation de l'association. Au vu de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aidé, il est proposé :

A 13 voix POUR :

- D'accorder à l'association Vantoux Loisirs une subvention de 400 € au titre de l'année 2014
- D'accorder à l'association Lyre Sportive de Vantoux une subvention de 1000 € au titre de l'année 2014
- D'accorder à l'association Pour la qualité de vie à Vantoux une subvention de 400 € au titre de l'année 2014

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au mandatement.

Tarifification frais de scolarité pour communes extérieures à Nouilly et Vantoux : Vu le code des collectivités territoriales, considérant la nécessité de déterminer un tarif de frais de scolarité à facturer aux communes extérieures à Nouilly et à Vantoux qui ont des petits administrés scolarisés dans le RPI Nouilly-Vantoux, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de fixer ce tarif à 450 € par an par enfant, d'autoriser M. le Maire à émettre et à signer les titres de recette aux communes concernées.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 août 2014,
sous la présidence de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

Demande de subventions au titre du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014/2015 : Conformément aux engagements gouvernementaux, l'article 125 de la loi de finances pour 2014 a prorogé les aides du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015, les communes vont pouvoir bénéficier de ces aides (50 € par élèves ou 90 € par élève si la commune est éligible à la dotation de solidarité urbaine « cible » ou à la dotation de solidarité rurale « cible ») si l'organisation des enseignements dans les écoles publiques de la commune répond aux dispositions de l'article D.521-10 du Code de l'éducation ou aux dérogations prévues aux 2^e alinéa de l'article D.521-12 du même code, mais également si une partie ou la totalité de ces écoles est autorisée à mettre en œuvre des adaptations des organisations scolaires en application des dispositions du décret n°2014-457 du 7 mai 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire à remplir et à signer tous documents relatifs à cette demande.

Augmentation de la ligne de trésorerie : Vu le Code des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2014, autorisant M. Le Maire à souscrire auprès du Crédit Agricole de Lorraine l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 € afin de pouvoir régler les situations financières présentées par les différentes entreprises pour la construction de l'école en attendant le versement des différentes subventions, vu que les subventions tardent à être versées par les différents organismes et que la commune doit régler les dernières factures liées à la construction de l'école « Les Moulins », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander auprès du Crédit Agricole de Lorraine une augmentation de cette ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € soit un total de 700 000 € et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette augmentation de ligne de trésorerie.



Les ouvriers communaux ont redonné leur lustre d'antan à tous les candélabres situés sur le ban communal

Infos pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, JEUDI, VENDREDI :

9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h

MARDI : 9 h - 12 h / 16 h 30 - 18 h 30



HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30

MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30

DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés

LE MONOXYDE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi ! La majorité des décès dus aux émanations surviennent l'hiver. Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Le monoxyde de carbone (CO), un gaz particulièrement toxique résultant d'une mauvaise combustion peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Avec une centaine de décès chaque année, cette intoxication est la première cause de mortalité par toxique en France.

Les effets :

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Les conseils :

- Faites vérifier et entretenir avant chaque hiver, vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...

- Respecter le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)

- Aérez au moins 10 minutes par jour.

Plus d'information sur :

www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr (rubrique santé environnement)

Le MONOXYDE de CARBONE,
gaz invisible, inodore
mais **MORTEL**

Agenda

Vendredi 31 octobre :

La Lyre Sportive fête Halloween - Salle Raymond Mervelet

Mardi 11 novembre :

Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts

Courant novembre :

Bourse aux Jouets de la Lyre Sportive - Salle Raymond Mervelet

Samedi 13 décembre :

Fête de Noël des écoles - Salle Raymond Mervelet

Mercredi 31 décembre : Soirée Nouvel An avec Vantoux-Loisirs.
Salle Raymond Mervelet

Dimanche 4 janvier 2015 : Vœux de la Municipalité / Accueil des nouveaux Vantousiens / Remise des diplômes pour les maisons fleuries et les décorations de Noël - Salle Raymond Mervelet

Dimanche 2 février 2015 :

Déjeuner des Aînés - Salle Raymond Mervelet

CORRESPONDANTE DU RÉPUBLICAIN LORRAIN

Madame Josette ALTENDORFF

3, impasse du Mi-Mangenot - 57070 VANTOUX

Tél. 06 76 00 40 08

Email : josette.altendorff@numericable.fr

Etat-Civil

Décès

- NÈGRE Clotilde, le 5 juillet 2014 (Alice Sar)

- LEBEAUX Clémence Albertine,
le 19 août 2014 (Alice Sar)

- GUERINO Marguerite, le 23 septembre 2014
(Alice Sar)

Naissances

- KANICKI Viktor, né le 29 juin 2014

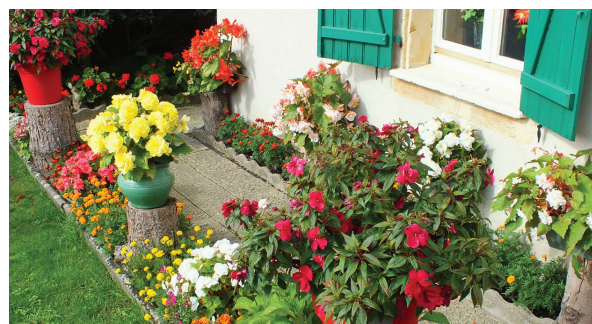
- MORVAN Victor, né le 22 septembre 2014

Mariages

- MEYER Marie-Emmanuelle
et BOBENRIETH Nadine, le 23 août 2014

- KAM Benjamin et THILL Eva, le 23 août 2014

- TOUNSI Mohamed et LEBLANC Valérie,
le 13 septembre 2014



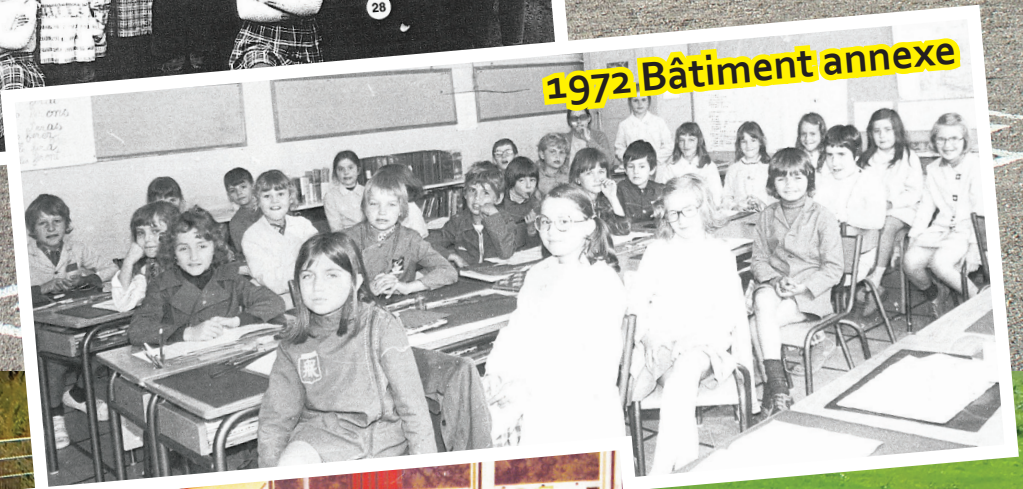
**Félicitation et un grand bravo
à Madame Marie PISON, résidente
de la Maison Alice Sar depuis 2005,
qui vient de fêter son 106e anniversaire !**



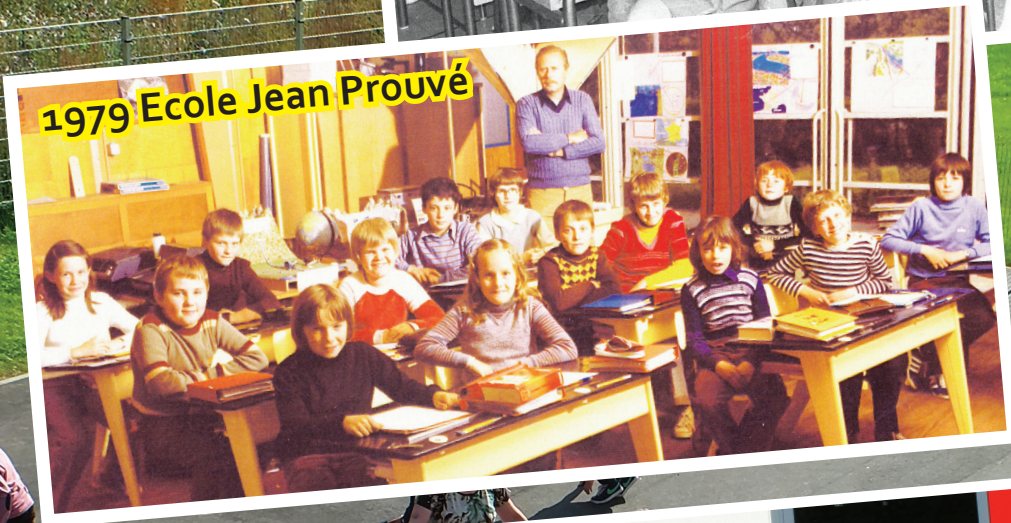
Les écoles de Vantoux, d'hier à aujourd'hui...



1937
Mairie-Ecole



1972. Bâtiment annexe



1979 Ecole Jean Prouvé



2014 Ecole Les Moulins